



# La formation du contrat électronique

## Contrat électronique

### Parties au contrat

- Convention par laquelle une ou plusieurs personnes s'obligent envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire ou à ne pas faire quelque chose
- Le vendeur (cybermarchand ou e-marchand)
- L'acheteur (cyberacheteur ou cyberconsommateur)

## Conditions de validité

- Consentement
- Capacité
- Objet
- Cause

- Le consentement des parties au contrat doit exister et être exempt de vices (erreur, dol, violence)
- En principe, toute personne majeure peut contracter car elle dispose d'une pleine capacité
- La prestation promise doit être licite et conforme à l'ordre public
- Doit être licite et conforme à l'ordre public et aux bonnes moeurs

## Formation du contrat

### Etapes

- Le cybermarchand doit présenter une offre commerciale contenant tous les éléments essentiels du contrat
- Le cyberacheteur exprime son consentement en cliquant sur un bouton qui l'invite à valider une décision d'achat
- Le cybermarchand doit mettre en oeuvre une procédure de validation obligatoire au moyen de la règle du "double clic"
- Le client internaute doit pouvoir vérifier sa commande, notamment le détail et le prix (premier clic)
- Il doit ensuite confirmer sa commande (deuxième clic)
- Le cybermarchand doit alors accuser réception sans délai et par voie électronique

### L'écrit

- L'écrit électronique est obligatoire car il constate l'existence du contrat

### Droit de rétractation

- Le cyberacheteur bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours francs sans avoir à justifier de motifs

### Preuve

- L'écrit sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier
- L'écrit sur support électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier